

MAIRIE
De
SALVIAC



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2017

Présents : Alain Faucon, Marcel Paul, Anne-Marie Delpéch, Xavier Leglaive, Elisabeth Ménadeau, Catherine Benazeraf, Philippe Ruscassie, Viviane Iragnes-Colin, Philippe Balat, Maïté Souriat, Christian Doby, Christian Farguet.

Absents excusés : Maïté Souriat, Bernard Gay

Absent : Ingrid Puyo

Secrétaire de séance : Elisabeth Ménadeau

Ordre du jour :

1. Vote du budget primitif 2017 (budget principal et annexes)
2. Affectation du résultat 2016 (budget principal et annexes)
3. Questions diverses.

En présence de Christel Corniot, des Finances publiques, Il est rappelé que le 11 avril 2017, le conseil municipal a délibéré sur le montant des 4 taxes et des subventions.

Présentation de la note brève et synthétique du budget primitif 2017 : elle indique, dans le cadre de l'application de la loi 201-991 dite loi NOTRe l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, les informations financières essentielles permettant aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle sera disponible sur le site Internet de la commune (www.salviac46.fr) à compter du 5 mai 2017.

- Budget Salviac Photovoltaïque : en section d'exploitation, 21.300€ en dépenses, 21.300€ en recettes. En section d'investissement, 21.468,30€ en dépenses, 21.468,30€ en recettes.
- Budget caisse des écoles : en fonctionnement, 121.600€ en recettes et en dépenses.
- Budget assainissement : En section d'exploitation : 79.771€ en dépenses et recettes -En investissement : 28.481, 13€ en dépenses et recettes.

- BUDGET COMMUNAL :

Les 139.461,23€ d'excédent de clôture de fonctionnement de l'exercice 2016 sont affectés à la section d'investissement 2017.

La section de fonctionnement : en dépenses et recettes, s'équilibre à 866.196€

La section d'investissement, en dépenses et recettes s'équilibre à 2.979.943,81€.

Un budget qualifié d'ambitieux et exceptionnel compte-tenu des investissements engagés : création de l'agence postale communale, des études liées au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à la voie de contournement du collège, aménagement de la zone de loisirs...) et aux travaux de réhabilitation de la piscine.

Le Maire

Alain Faucon

